



HONORAIRES DE TRANSACTION D'EXPERT EN VIAGER

de 0 à 150.000 €	12% HT soit 14,40 % TTC
de 150.001 € à 300.000 €	11% HT soit 13,20 % TTC
de 300.001 € à 500.000 €	9% HT soit 10,8 % TTC
de 500.001 € à 750.000 €	8% HT soit 9,6 % TTC
supérieur à 750.001 €	7% HT soit 8,4 % TTC

REMUNERATION : Valeur en Euros Toutes Taxes Comprises (TVA applicable au taux de 20%)
Conformément aux usages d'habitation et locaux professionnels et sauf convention expresse (indiquée au mandat)
La rémunération sera à la charge du vendeur ou de l'acheteur selon les conditions indiquées sur le mandat.